



GREVE DES SAMEDIS

Depuis le 28 avril, *Sud* dépose des préavis de grève tous les samedis. Des le début nous avons ciblé les revendications qui nous semblaient les plus importantes pour les agents des centres courrier, la sécabilité et les comblements de poste. Nous n'avons rien inventé, c'est ce que le personnel nous dit pendant nos visites de bureau et ce qui représente le ras le bol du personnel. L'actualité nationale dramatique avec les suicides de collègues sur leur lieu de travail n'a fait que mettre en évidence le mal-être du personnel à La Poste pour l'opinion publique, mais c'est un fait que les postiers connaissent depuis longtemps.

A *Sud*, nous ne pouvons pas rester sans rien faire en voyant le personnel souffrir de ces réorganisations incessantes, de cette sécabilité permanente, et subir les effets au quotidien du manque de personnel.

Il fallait réagir !

Espérant que tous les syndicats avaient la même vision des choses, du moins sur la sécabilité et le comblement des postes, nous avons invité tous les autres syndicats pour organiser un mouvement sur la DOTC 44/85. Seules la CGT et la CFDT ont acceptés de nous rejoindre sur nos grèves des samedis.

Nous l'avons dit depuis le début dans nos tracts et nos prises de paroles, ces préavis du samedi étaient pour le personnel le moyen de résister au rouleau compresseur de La Poste et d'installer une lutte sur du long terme. Nous avons

communiqué chaque semaine dans nos tracts pour vous tenir informé des suites.

Avons-nous eu tort ?

NON !

Ces revendications sont-elles illégitimes ?

NON !

Première victoire : les préavis des samedis auront permis de faire annuler le Comité Technique de mai et de fait de reporter certaines réorganisations après l'été. Il n'y a eu aucune réorganisation depuis le début de l'année, même si la DOTC 44/85 refuse d'annoncer officiellement le gel des réorganisations.



Concernant la sécabilité, la DOTC se refuse à négocier et nous renvoie aux négociations locales. Dans ce cadre, les préavis tous les samedis au niveau DOTC ne seraient alors de fait plus appropriés comme nous le dit La Poste (et comme l'annoncent certains syndicats). Le samedi 26 mai, seul *Sud* a déposé un préavis de grève, les autres syndicats ayant décidé d'arrêter ce mouvement.

Devons nous alors renoncer à nos revendications sur ce sujet et faire l'autruche ?

A Sud, ce sont les adhérents qui décident du dépôt ou non des préavis de grève. Réunis en commission distribution le 22 mai, les adhérents *Sud* ont voté la suspension du mouvement des samedis au niveau DOTC.

Pour autant, nous ne renonçons pas à nos revendications.

Nous devons maintenir la pression et obliger La Poste à négocier.

Prenons la DOTC 44/85 au mot, elle nous dit négociations locales, négocions partout, dans chaque centre.



Contactez nos militants locaux si vous voulez que des préavis soient déposés pour votre centre. *Sud* sera toujours au côté des postières et postiers en lutte, et soutiendra toutes les initiatives pour améliorer les conditions de travail dans les centres courrier.

Grève majoritaire et minoritaire
Que selon certains, les grèves n'aient jamais été majoritaires ne doit pas nous faire oublier qu'au long de ces dernières semaines des centaines de postiers étaient en grève les samedis en Loire Atlantique et en Vendée. Ce qui nous conforte dans le fait que nous avons raison de poser ces préavis. Un bravo à tous ces collègues qui se battent pour leurs conditions de travail malgré tout ce qui peut être dit sur les « grèves de confort » ou de « fainéants » car nous sommes évidemment conscients de l'impact financier sur notre pouvoir d'achat !